Deux Vallées
Communauté de Communes

76 000 € POUR CRÉER DES ENTREPRISES



Huit créateurs d'entreprises recevront officiellement un total de 76 000 euros accordés sous la forme de prêts d'honneurs. Ces prêts à taux 0% sont attribués aux projets installés sur le territoire de la CC2V.

Les 76 000 euros sont accordés sous la forme de prêts d'honneurs aux projets installés sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V). La cérémonie aura lieu le jeudi 28 novembre à 19H00 au centre administratif de la CC2V à Thourotte. Les projets soutenus sont variés : carreleur – reprises de commerces (bar, pizzeria, boucherie, nettoyage urbain) - vente de matériel de froid pour la restauration - assistance à maitrise d'ouvrage - création d'un garage.

Les prêts à taux 0% sont attribués via la plate-forme Oise Est Initiative

Les huit créateurs d'entreprise sont invités à recevoir officiellement leur prêt d'honneur des mains de Jean-Guy LETOFFE, Vice-Président de la CC2V en charge du développement économique et de Laurent NUNS, Président de la plateforme Oise-Est Initiative. La cérémonie aura lieu en présence des partenaires du service développement économique (chambres consulaires, banques…). Le service développement économique de la CC2V aide à trouver des solutions de financement et d'accueil aux porteurs de projets du territoire. Les prêts sont, pour l'essentiel, attribués par plate-forme Oise Est Initiative. La CC2V adhère à cette plateforme et le service développement économique travaille en collaboration.
Entre janvier et octobre 2013, plus de 85 porteurs de projets ont été reçus, 29 ont créé leur entreprise et 8 ont été aidés financièrement. Le service développement économique de la CC2V monte l'ensemble des dossiers des créateurs. Ils sont ensuite examinés au sein d'une commission pluridisciplinaire composée d'entrepreneurs et de banquiers. Les créations et les reprises concernent de nombreux secteurs d'activités.
L'accompagnement entre dans le cadre de **l'axe 1 du projet de territoire** de la CC2V : « *une intercommunalité qui agit pour l'emploi, le développement économique et la formation.* ». En créant ce service d'accompagnement des créateurs d'entreprises, la communauté de communes a souhaité leur donner les moyens de réussir. Cette action a été complétée par la création d'une pépinière d'entreprise pour les aider à démarrer leur activité.